



Vente de location résiliation du bail de 3 ans

Par **rothais**, le **15/04/2009** à **19:30**

Bonjour,
nous avons reçu un recommander de nos propriétaire pour nous signaler la vente de notre maison que nous louons depuis le 01.12.07 .Nous venons d'apprendre par l'agence immobiliere que ses les parents du propriétaire qui va prendre notre place en tant que locataire en ont il le droit ? Puisqu' il résile notre bail de 3 ans .
Merci de nous répondre dans l'attente ,veuiller agréer Monsieur, Madame ,nos salutations

Par **Solaris**, le **15/04/2009** à **22:07**

Il en a le droit mais pas avant le 30 Novembre 2010.